Image not found or type unknown

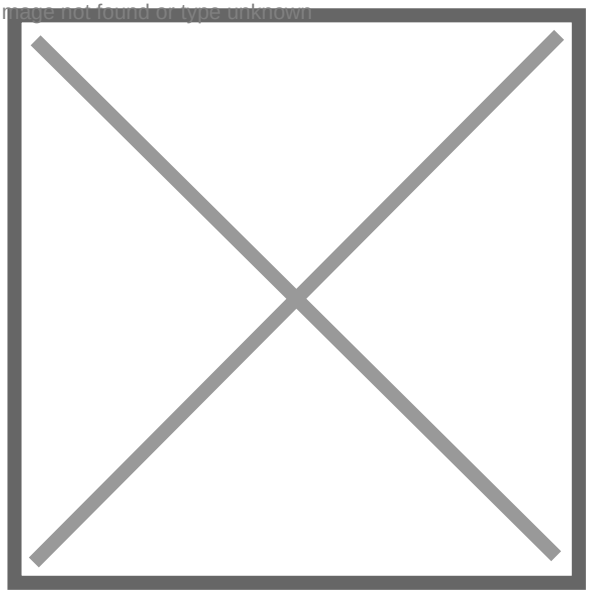

Appareil dentaire, enfant de couple séparé.

Par **DELPH92**, le **21/01/2016** à **22:11**

Bonjour,

Ma fille de 11 ans doit porter un appareil dentaire. Je viens d'envoyer un mail au père pour le prévenir qu'elle va porter un appareil dentaire. Peut-il interdire l'appareil dentaire ? Se plaindre que la décision a été prise sans son accord ? L'appareil dentaire rentre t-il dans les actes de la vie courante ?

Merci par avance pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés